



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 62990

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les projets du Gouvernement en matière de réforme de l'enseignement de la philosophie.

Texte de la réponse

L'enseignement de la philosophie s'effectue en classe terminale des séries générales et technologiques. Un nouveau programme, approuvé par arrêté le 27 mai 2003, a été mis en oeuvre pour les séries générales à la rentrée 2004. De même, un nouveau programme vient d'être rédigé pour les séries technologiques, après une consultation des enseignants sur le projet proposé par le groupe d'experts. Il a été soumis aux instances consultatives en juillet 2005 et sera mis en oeuvre à la rentrée 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62990

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3630

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 271